

Règles d'obtention des Modules et du Diplôme d'Université

Principes :

- modalités de validation simplifiées
- pas de notes
- pas de jury délivrance du titre sur la base du relevé des résultats
- pas de rattrapage

Validation des Modules :

Différentes Modalités de validation déterminées selon le type de module :

- Type 1 : validation sur base de l'assiduité (validé / non validé)
- Type 2 : Validation sur base de l'assiduité + réalisation des productions au niveau attendu (validé/ non validé)
- Type 3 (jumeau UE master et ESR) : Mêmes modalités d'évaluation que l'UE correspondante. A la transcription, pas de note mais appréciation globale (passable (>7-10,9), assez bien (>11-12,9), bien (>13-15,9), très bien (>16). Le module est validé si au moins passable.
- Type 4 (préceptorats) :
 - Pour PE : assiduité et oral de rendu (appréciation globale).
 - Pour SD : écrit ou oral de rendu (appréciation globale).

Validation du DU :

Le diplôme est obtenu si 100 % des modules constitutifs sont validés.
En fin d'année, émission d'un relevé de résultats des modules suivis